

 <b>PRÉFET DE L'EURE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>CDCI plénière 23 novembre 2023</b> --- <b>Point 3 – élection d'un membre de la CDCI en formation restreinte</b>	<b>DCL</b> le 8/11/2023
--	--	----------------------------

### **Vacance d'un siège à la CDCI restreinte**

Monsieur Michel LEROUX, membre de la CDCI plénière et de la CDCI restreinte, au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, a démissionné de l'ensemble de ses mandats (président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle le 31 août 2022, maire le 7 février 2022 et conseiller municipal de Pont-Audemer le 13 octobre 2022). Il a ainsi perdu la qualité d'élu requise pour siéger au sein de la CDCI.

Son remplacement, au sein de la CDCI plénière, par le suivant de liste, a été acté par arrêté préfectoral du 24 octobre 2023.

Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une élection, au sein de la CDCI plénière, pour compléter la CDCI restreinte et ainsi remplacer le siège vacant au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

### **Modalités d'élection**

En cas de vacance de siège, celui-ci est pourvu dans les conditions prévues à l'article R.5211-31 du CGCT.

Le siège vacant est au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Seuls les élus qui siègent dans ce collège participent au vote.

Les candidatures sont déposées auprès de M. le Préfet, président de la CDCI. Elles peuvent être présentées au début de la séance de la CDCI.

Ne peut être candidat qu'un représentant au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le membre de la formation restreinte sera élu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours :

- si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'imposant le scrutin secret, cette élection peut se faire au scrutin ordinaire, à main levée.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la CDCI « *La commission délibère à main levée, sauf si le quart des membres présents demandent un scrutin à bulletin secret.* ».

► Liste des 14 membres du collège des représentants des EPCI à fiscalité propre qui participent au vote :

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE	Président de la CC du Pays du Neubourg
Monsieur Bernard LEROY	Président de la CA Seine Eure
Monsieur Guy DOSSANG	Vice-Président de la CA Evreux Portes de Normandie
Monsieur Pascal LEHONGRE	Vice-Président de la CA Seine Normandie Agglomération
Monsieur Vincent MARTIN	Président de la CC Roumois Seine
Monsieur Etienne LEROUX	Vice-Président de la CC Lieuvin Pays d’Auge
Monsieur Nicolas GRAVELLE	Président de la CC Intercom Bernay Terres de Normandie
Monsieur Jean-Luc BOULOGNE	Conseiller communautaire de la CC Interco Normandie Sud Eure
Monsieur James BLOUIN	Vice-Président de la CC du Vexin Normand
Monsieur Jérôme PASCO	Président de la CC du Pays de Conches
Monsieur Richard JACQUET	Vice-Président de la CA Seine Eure
Madame Aline BERTOU	Vice-Présidente de la CA Seine Normandie Agglomération
Monsieur Hugues BOURGAULT	Vice-Président de la CC du Pays du Neubourg
Madame Micheline PARIS	Vice-Présidente de la CC Lieuvin Pays d’Auge

► Liste des membres qui siègent à la CDCI restreinte (qui doit en comprendre 4) :

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE	Président de la CC du Pays du Neubourg
Monsieur Pascal LEHONGRE	Vice-Président de la CA Seine Normandie Agglomération
Monsieur James BLOUIN	Vice-Président de la CC du Vexin Normand

► Liste des membres du collège des représentants des EPCI à fiscalité propre qui peuvent se présenter :

Monsieur Bernard LEROY	Président de la CA Seine Eure
Monsieur Guy DOSSANG	Vice-Président de la CA Evreux Portes de Normandie
Monsieur Vincent MARTIN	Président de la CC Roumois Seine
Monsieur Etienne LEROUX	Vice-Président de la CC Lieuvin Pays d’Auge
Monsieur Nicolas GRAVELLE	Président de la CC Intercom Bernay Terres de Normandie
Monsieur Jean-Luc BOULOGNE	Conseiller communautaire de la CC Interco Normandie Sud Eure
Monsieur Jérôme PASCO	Président de la CC du Pays de Conches
Monsieur Richard JACQUET	Vice-Président de la CA Seine Eure
Madame Aline BERTOU	Vice-Présidente de la CA Seine Normandie Agglomération
Monsieur Hugues BOURGAULT	Vice-Président de la CC du Pays du Neubourg
Madame Micheline PARIS	Vice-Présidente de la CC Lieuvin Pays d’Auge